

RELEVÉ DE DÉCISIONS

CA du 20 Juin 2011

restreint aux enseignants-chercheurs de rang professeur et maître de conférence

Patrick Capolsini

Document n'ayant aucun caractère officiel et n'engageant que son auteur

Notes prises en séance

Représentants MCF : P. Capolsini, JM Chapuis, N. Schmitt, B. Poirine, J. Munoz, S. Richaud

Absents :

Représentants PR : M. Debene, JM Goursaud, P. Ortega, L. Peltzer, E. Conte, P. Bianchini

Absents :

• Point unique : Promotion à la hors classe des MCF sur contingent local

5 candidatures ont été déposées et examinées par le CA restreint du 03 Mars 2011 (voir mon relevé de décision) qui avait attribué l'un des trois avis « Très Favorable », « Favorable » ou « Réserve » aux collègues suivants :

- A. Bouhadeh, Mécanique, échelon 7.
- P. Favro, Anglais, échelon 8
- G. Lecellier, Biologie, échelon 7
- A. Moyrand Droit, échelon 9
- A. Pfersmann, Lettres, échelon ?

Le CNU a examiné ces dossiers et notre collègue A. Pfersmann a obtenu sa promotion au niveau national. Nous lui adressons toutes nos félicitations. Il nous reste donc à choisir parmi les 4 autres collègues.

Quelques interrogations se font jour quant à savoir si un collègue en délégation relève de l'établissement d'accueil ou de l'établissement d'origine pour une telle promotion (cas de G. Lecellier). Il semble que même le Ministère ne soit pas très sûr de la procédure. Ce qui est certain, au moins pour cette année, est que l'UPF doit traiter le dossier de G. Lecellier.

Vote à bulletin secret : A. Moyrand : 10, P. Favro : 1, Abstention : 1

A. Moyrand obtient la promotion à la Hors Classe des MCF.